

# COMMUNE D'ARNEX-SUR-ORBE

## Election complémentaire d'un syndic Le 04 février 2024

### Procès-verbal communal

Le Bureau électoral, constatant :

- que seule la liste **sans parti**, comprenant le nom d'un candidat, a été déposée dans les délais légaux,
- que la liste déposée est conforme aux articles de la LEDP et de son règlement d'application (RLEDP),

#### PROCLAMME

**Monsieur Reynold Michel**, né le **12.03.1961**, originaire de **Arnex-sur-Orbe**, domicilié à la **Rte de Bofflens 21B à Arnex-sur-Orbe**, élu **tacitement Syndic** pour la fin de la législature 2021 à 2026.

Par application de l'art. 41 al. 2 LEDP, cette élection tacite entraîne la caducité de l'arrêté de convocation du 14 août 2023.

Pour le Bureau électoral

Le (la) président(e) du bureau:



Le (la) secrétaire:



Arnex-sur-Orbe, le 08 janvier 2024